



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME XI
Février 2004

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT Claude FRUGIER	3
SURFRAPPES SUEDOISES Dr François LHERMITE	3
VENTE DE L'HOTEL DE LA MONNAIE DE LIMOGES Jacques VIGOUROUX	4
LEGENDE FAUTIVE ET ERREUR DE POINT SECRET SUR UN BLANC AUX LIS ACCOTES ATTRIBUABLE A LIMOGES OU LA ROCHELLE Claude FRUGIER	5
FRAPPE DE MONNAIES DE CUIVRE A MARSEILLE AU COURS DU SECOND EMPIRE Fernand ARBEZ	7
LES DIFFICULTES FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES EN 1870-1871. Dr François LHERMITE	9
LE MONNAYAGE DE LA SICILE NORMANDE A L'EPOQUE DU TROUBADOUR UZERCHOIS GAUCELM FAIDIT Marc PARVERIE	12
ILLUSTRATIONS	18
BILLETS DE L'UNION DE LIMOGES (suite) Jacques VIGOUROUX	20
LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2003	21
LA VIE DE LA SOCIETE Claude FRUGIER	23
TABLE DES MATIERES DES TOMES I A XI	24
BULLETIN D'ADHESION	26

**Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN**

Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 05-55-34-12-54

Les sources sont indiquées dans l'ordre alphabétique
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs
Sauf indication contraire, les illustrations sont à l'échelle

Directeur de la Publication : Claude FRUGIER

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005

Conception Réalisation : Francis DEBIARD

ISSN : 1265-3691

LE MOT DU PRÉSIDENT

Claude FRUGIER

Faire partager notre passion pour la numismatique, tel est le but des différentes communications que vous trouverez en feuilletant ce tome XI de notre bulletin annuel.

Amateurs passionnés, mais aussi modestes chercheurs, nous essayons de mettre en avant les liens étroits entre les monnaies et les événements historiques. On dit que la numismatique est une science auxiliaire de l'Histoire, elle est parfois la seule à révéler l'existence d'un monarque ou d'une cité, à rappeler un monument ou un fait historique. Elle révèle également toute une évolution sociale, économique et politique.

La fin du franc puis l'arrivée de l'euro ont contribué à un vaste engouement pour la collection de ces deux types de monnaies, mais au-delà de ce passe-temps que chacun de nous pratique et respecte, notre rôle est aussi d'amener ces collectionneurs à devenir des numismates, à se tourner vers ces belles monnaies antiques, grecques, romaines ou encore royales chargées d'histoire.

Faire l'acquisition de pièces anciennes représente très souvent un investissement financier moins important que l'achat de bien des monnaies modernes. Et qu'en sera-t-il une fois l'effet de mode passé ?

SURFRAPPES SUÉDOISES

Dr François LHERMITE

Je fais part ici d'une constatation numismatique anecdotique. Il y a quelques années, j'ai acheté un lot de monnaies européennes des XVIII^e et XIX^e siècles, pour la plupart en bronze. Il y avait là une quarantaine de monnaies d'États allemands, suisses, italiens, de Grande-Bretagne, de Belgique, du Danemark, et trois monnaies suédoises. Deux de ces trois monnaies suédoises ont la particularité d'être des monnaies surfrappées.

On sait que la surfrappe des monnaies est un phénomène très ancien. Déjà, dans l'antiquité, les Grecs ont utilisé cette pratique, et en France, on connaît bien les "réformations" du règne de Louis XIV. Il est évidemment moins onéreux d'utiliser comme flan une monnaie démonétisée, plutôt que de fabriquer un flan neuf.

La première de ces deux monnaies suédoises est une pièce de 1 ör datée de 1720, au nom de Ulrique-Eléonore, reine de Suède de 1718 à 1720 (**III.1**). Cette pièce présente dans le champ, surtout au revers, des traits parasites qui permettent de ne pas douter qu'il s'agisse là d'une monnaie surfrappée, mais manquant de documentation sur les monnaies suédoises du XVII^e siècle, je n'ai pu identifier la monnaie originelle.

Mais la seconde est plus intéressante. C'est une pièce de 35 mm de diamètre et de 3,5 mm d'épaisseur, aux reliefs simples qui laissent un champ important sans inscription. Ainsi, on retrouve assez bien dans ce champ, les traces de la monnaie plus ancienne sur laquelle elle a été frappée (**III.2**).

Il s'agit d'une pièce de 1 skilling frappée en 1802 sous le règne de Gustave-Adolphe IV (1792-1809).

Il faut savoir que l'unité monétaire de la Suède était le riksdaler, divisé en 96 ör jusqu'à 1798, puis en 48 skilling de 1798 à 1855. Ainsi le skilling était l'équivalent de 2 ör d'avant 1798.

Sur cette monnaie de 1802, on devine très bien à l'avvers un écu surmonté d'une grosse couronne et 2 petites couronnes latérales à l'écu. Et on voit très bien, à gauche de la grande couronne les lettres F I, et à droite, on devine S G. Le bas de cet avers n'est pas visible. Au revers, on devine deux flèches croisées et une couronne dans le quart supérieur ; on lit bien 2 OR à gauche ; on devine les lettres S M à droite ; mais malheureusement, rien n'est lisible en bas, où se trouvait la date.

Il ne fait donc aucun doute que la monnaie qui a servi de flan à cette pièce d'un skilling de 1802 de Gustave-Adolphe IV, était une pièce de 2 ör de Frédéric 1^{er}, roi de Suède (1720-1751), ces pièces de 2 ör ayant été frappées de 1743 à 1750.

Il s'agit donc là d'une anecdote numismatique, mais on peut penser que la surfrappe des monnaies était une pratique courante en Suède au XVIII^e siècle.

VENTE DE L'HOTEL DE LA MONNAIE DE LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

Lorsque le 16 novembre 1837 paraît une simple ordonnance royale, peu de limougeauds ont du se rendre compte qu'une de leurs plus vieilles institutions venait de leurs être enlevée. Pour cela, quelques mots suffirent :

Article Premier. Sont et demeurent supprimés les Hôtels des Monnaies de Bayonne, Perpignan, Toulouse, Nantes, Limoges et La Rochelle.

La dernière pièce frappée dans l'atelier semble être une pièce de 1 franc car l'ultime date de délivrance que nous connaissons est le 21 août 1835 pour cette valeur. Pour mémoire, les dernières pièces d'un quart de franc sont délivrées le 3 avril, du demi-franc le 8 avril, de 2 francs le 13 août et de 5 francs le 24 avril.

La disparition de l'activité monétaire va faire se poser la question de l'utilisation des bâtiments de la Monnaie.

Achetées au cours du règne de Louis XIV, ces bâtisses subirent de nombreuses modifications au fil des ans pour diverses raisons : agrandissement, incendie le 4 février 1715, orage le 1^{er} octobre 1781, etc.

Lors de ses délibérations du 5 juillet 1838, le Conseil Municipal émet le vœu que les immeubles de la Monnaie soient affectés à la réunion de tous les bâtiments scientifiques de la commune. Un devis estimatif est alors dressé par messieurs Vincent Boullé, architecte du département de la Haute-Vienne nommé par le préfet M. , et André Fayette, commissaire voyer adjoint de la ville de Limoges nommé par le maire M. Armand Disnematin. Au cours des délibérations du 2 juillet 1839, le procès verbal d'estimation du prix de l'Hôtel de la Monnaie est approuvé par les édiles. Le montant de cette estimation est de 49 480 F sous réserve d'en soustraire le prix de la fontaine qui se trouve dans la cour évalué à 8 000 F. L'expert, choisi par le Préfet, a pensé que la ville pourrait tirer profit en vendant ladite fontaine à des particuliers tandis que celui, choisi par la Municipalité, a pensé qu'elle ne serait pas une propriété exclusivement communale mais publique dans l'acceptation la plus large de ce terme. De plus, une partie de cette fontaine est en très mauvais état. Pour l'administration, la fontaine et les tuyaux servant à la conduite des eaux dans l'Hôtel en font partie intégrante et ne peuvent qu'ajouter à la valeur de l'immeuble. L'Etat ne peut concéder l'un sans l'autre et la ville ne peut

acquérir non plus l'un sans l'autre. Le 29 novembre suivant, la Municipalité abandonne cette réserve et donne son accord pour l'achat au prix de 49 480 F payable en six annuités à partir de 1843 et jusque là sans intérêt.

Le ministre des finances, M. H. Passy, oppose à cette offre les dispositions des lois du 15 et 16 floréal an 10 (5 et 6 mai 1802) et 5 ventôse an 12 (25 février 1804). L'article 5 de la loi du 15 floréal an 10 dispose, en effet, que le prix de vente des immeubles nationaux sera acquitté par cinquième, le premier dans les trois mois suivant l'adjudication, le deuxième un an après le premier et les trois autres aussi successivement d'année en année.

Dans sa réunion du 29 février 1840, le Conseil municipal accepte les conditions imposées par le ministre des finances et ouvre à cet effet un crédit sur l'exercice courant de 9 896 F pour payer le premier cinquième et successivement quatre crédits de pareille somme, avec les intérêts à 5 % y afférents, sur les exercices de 1841, 1842, 1843 et 1844. La cession sera faite le 15 juin 1840.

Dans les murs de l'atelier, seront établis la bibliothèque, l'académie, l'école primaire mutuelle, le musée, les écoles communales et gratuites de dessin, de géométrie appliquée aux arts, de chimie, ainsi que la caserne des pompiers, les fourneaux économiques, dont on trouve parfois des jetons, un poste de police avec son corps de garde, etc.

Ces bâtiments étaient situés à l'emplacement de notre Grand Théâtre et ont été détruits au cours de la deuxième décennie du siècle dernier (III.3).



- LEVET Jean. Du verdurier au Viraclaud
- Archives Départementales de la Haute-Vienne : cote P 22-52

LEGENDE FAUTIVE ET ERREUR DE POINT SECRET SUR UN BLANC AUX LIS ACCOTÉS ATTRIBUABLE A LIMOGES OU LA ROCHELLE

Claude FRUGIER

L'instauration du différent d'atelier sur les monnaies royales, le 11 septembre 1389, devait permettre d'identifier les ateliers de frappe, et ainsi mieux contrôler leur activité. Malgré cela, il arrive parfois que l'une de ces monnaies, soit par une erreur de point secret ou de légende, soit par la combinaison de ces deux caractéristiques, pose des difficultés pour l'attribution incontestable à un atelier.

Celle que nous allons vous décrire ci-après, et tenter d'en déterminer la provenance, présente toutes ces particularités.

Blanc aux lis accotés frappé sous Charles VII, émission du 9 octobre 1429 (III.4).
 Billon, 27 mm, 2,99 g.
 Poids théorique 3,059 g ; taille 80 au marc ; titre 0,399 ; cours 10 deniers tournois.

Description :

Droit : croisette **K / AR0LVS FRAnC0RV R \ EX** , 3 lis accotés sous une couronne fleurdéliée coupant la légende. Annelet 10^{ème}.

Revers : croisette **SIT : DnI : BENEDICTVm : ET** : ponctuation par annelets superposés. Croix pattée cantonnée de deux couronnelles en 1 et 4 et de deux lis en 2 et 3. Annelet 5^{ème}.

Le droit, d'apparence normale, porte un anneau 10^{ème}, différent d'atelier de Limoges. La légende du revers présente deux anomalies, à savoir l'absence de NOME entre SIT et DnI, ainsi que la présence des lettres **ET** en fin de gravure.

Fort de ces quelques éléments, nous allons tenter d'identifier l'atelier de frappe de notre blanc. L'annelet 5^{ème} du revers, qui désigne normalement l'atelier de Toulouse, doit être compris ici avec la légende reconstituée (SIT NOME DnI) et prend naturellement sa place sous la 9^{ème} lettre, marque de La Rochelle. Il arrive en effet parfois que le graveur "oublie" certaines des lettres, voir comme ici un mot de la légende de l'avers ou du revers, mais par habitude positionne le différent d'atelier sous la bonne lettre.

Nous avons donc maintenant un blanc présentant un anneau 10^{ème} (Limoges) au droit et 9^{ème} (La Rochelle) au revers. L'observation de la production monétaire de ces deux officines montre que la première distingue ses monnaies par un point (sauf différent d'émission), alors que la seconde les différencie presque systématiquement par un anneau. De façon plus précise, l'examen de quelques uns des exemplaires de blancs aux lis accotés frappés par chacun de ces deux ateliers que nous avons pu observer confirme ces constatations et, d'autre part, sur ceux frappés à Limoges, la couronne fleurdéliée coupe la légende entre le A et le R de KAROLVS. Il nous reste maintenant à comprendre pourquoi le graveur a positionné l'annelet du droit sous la 10^{ème} lettre.

Habituellement la légende débute après le signe initial, puis se déroule normalement. Sur notre blanc, comme nous l'avons vu dans la description, la couronne fleurdéliée coupe la légende en trois endroits. Le graveur a certainement pris le demi lis placé entre le K et le A pour le signe initial, apposant ainsi l'annelet sous le A car, contrairement à son habitude de marquer ses coins de droit sous la lettre F, le graveur a pris la peine de compter. Nous avons vu que pour le revers, il avait positionné l'annelet sous la lettre habituelle, le N de DnI.

Malgré la présence du différent d'atelier sous la 10^{ème} lettre du droit, l'analyse de ces divers éléments nous incite à attribuer cette monnaie à La Rochelle plutôt qu'à Limoges, même si un doute peut toujours subsister.

Si nous revenons maintenant à la lecture de la légende du revers, les lettres **ET** en fin de celle-ci attire immédiatement notre attention. Généralement la légende se termine par BENEDICTV(M), suivi parfois du différent d'atelier lorsque celui-ci consiste en une lettre ou un symbole particulier, voire par le différent de maître. Si nous excluons ici tout différent d'atelier, reste une possible erreur de gravure, un mot placé là pour compléter la légende (mais pourquoi ET) et ne pas laisser un espace important inoccupé ou bien encore le différent d'un maître qui aurait fait placer ici, soit ses initiales, soit deux des lettres de son nom.

Plusieurs maîtres se sont succédés à la tête de l'atelier monétaire de La Rochelle au début du règne de Charles VII.

2 mars 1429 au 8 mai 1429 : Jehan Sachiet (ou Sachet)

14 mai 1429 au 9 octobre 1429 : Jehan Bastier et Jehan Bagereau

29 octobre 1429 au 1^{er} novembre 1430 : Pierre Boutin

10 novembre 1430 au 24 septembre 1431

31 mars 1431 au 27 janvier 1432 :

18 juin 1432 au 5 décembre 1432 :

9 février 1432 au 14 février 1433 : Jehan Bastier

28 décembre 1432 au 16 décembre 1433 : Guillaume Vincent

} Jehan Bridoul pour lequel Jehan Bastier tient
le compte de la monnaie

Le nom de Sachiet ou Sachet, avec le ET terminal pourrait venir étayer cette hypothèse, mais il ne semble plus mentionné après le 9 octobre 1429. La maîtrise de Guillaume Vincent,

avec le E et le T, terminaisons respectives de son nom et prénom paraît se situer après la fin de la frappe de cette monnaie.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de documents concernant le personnel de Limoges pour cette période.

Une autre hypothèse, à envisager, serait une frappe par l'un des ateliers illégaux voisins de La Rochelle et en particulier le plus proche Fouras, distant seulement de quelques kilomètres. Nous savons qu'il faisait partie des ateliers illégaux ouverts surtout par des chefs militaires pour payer la solde des troupes, mais même si leurs monnaies sont émises au même type que celles des ateliers royaux, leurs différents, à l'exception de Parthenay et Fontenay-le-Comte n'ont pas été identifiés. L'atelier monétaire de Fouras a du rester ouvert de 1428 à 1431.

Malgré nos recherches sur l'ensemble des monnaies répertoriées pour l'atelier de La Rochelle au début du règne de Charles VII, ce ET en fin de légende semble complètement inédit.



- DUPLESSY Jean. Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), Tome I : Hugues Capet à Louis XII, Paris, 1999

- DE SAULCY Félicien. Eléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France, Paris, 1877

FRAPPE DE MONNAIES DE CUIVRE A MARSEILLE AU COURS DU SECOND EMPIRE*

Fernand ARBEZ

En avril 1842, une loi est proposée aux Chambres des Députés et des Pairs ayant pour objet la refonte et le retrait des petites monnaies de cuivre et de billon. Il s'agit alors de rendre la circulation monétaire en France conforme au système décimal et à la loi de Germinal. Mais cela reste sans suite, seul quelques essais sont frappés portant le portrait de Louis-Philippe à l'avant et au revers la légende, autour de la couronne de lauriers, refonte des monnaies de cuivre. Ces essais sont l'œuvre du graveur général Jean-Jacques Barre.

Ce que le gouvernement de Louis-Philippe n'a pu faire va être réalisé par celui de Napoléon III. Les Hôtels des Monnaies de Lille, Rouen, Lyon, Bordeaux et Marseille sont remis en activité par la loi du 6 mai 1852 pour la frappe des monnaies de bronze de 1, 2, 5 et 10 centimes au type Napoléon III à la tête nue. La composition du métal à monnayer est de 95 % de cuivre, 4 % d'étain et 1% de zinc.

A Marseille, en août 1852, on procède à des travaux de remise en état des bâtiments pour la somme de 8967,06 F. Le nouveau directeur se nomme Alexandre-Joseph Beaussier, dont le différent est une coquille. Il est supervisé par le Commissaire du Gouvernement Huguet. Mais il n'y a pas encore d'ouvriers pour la fabrication.

Le 30 août 1852, un émissaire officieux du gouvernement français se rend à Birmingham et prend contact avec la firme Heaton, dans les affaires de frappe de monnaies depuis deux ans. Un contrat, leur est proposé pour participer à la nouvelle émission de monnaies françaises dans les ateliers de Bordeaux, Lyon ou Marseille. La durée de la fabrication doit s'étaler sur quatre ans. Les conditions sont suffisamment avantageuses pour que les frères Heaton acceptent le marché. Quelques semaines plus tard, Ralph Heaton se rend en France pour régler les détails de l'opération. Après une brève visite à Paris, il continue sur Marseille, où il conclut le marché avec

Alexandre-Joseph Beaussier, directeur de la fabrication, pour 1/8^{ème} de l'émission totale, tous ateliers confondus.

Ralph Heaton et fils doivent installer l'outillage nécessaire (qu'ils pourront vendre après coup) à la Monnaie de Marseille et réaliser la fabrication à leurs propres frais. Le directeur de la fabrication Beaussier dépose une caution de 60 000 F auprès du gouvernement et supervise l'opération. Le gouvernement achète les espèces frappées aux prix suivants

312 500 kilos de 10 centimes à 0,92 F	=	87 500 F
250 000 kilos de 5 centimes à 1,32 F	=	330 000 F
31 250 kilos de 2 centimes à 2,24 F	=	70 000 F
31 250 kilos de 1 centime à 3,00 F	=	93 750 F
31 250 kilos de complément à 2,00 F	=	62 500 F

Au total, les 656.250 kilos sont achetés pour 843 750 F soit l'équivalent de 33 415 £. Après déduction des frais, le bénéfice est réparti à raison de 87 % pour la firme Heaton et 13 % pour le directeur de la fabrication Beaussier.

Le contrat signé, Heaton entreprend d'équiper l'atelier. Il ne trouve à l'intérieur que peu de chose pouvant être utilisé. L'outillage qui date vraisemblablement du 1^{er} Empire est hors d'usage. En avril 1838, la Monnaie de Marseille avait reçu le grand balancier de la Monnaie de Toulouse fermée en novembre 1837. Si l'on sait que l'outillage toulousain avait été confectionné avec le bronze de canons pris à l'ennemi à Austerlitz, le 2 décembre 1805, le matériel en place à Marseille ne devait plus être à la pointe du progrès en 1852.

Heaton commande quatre presses « lever-type coining » à Paris. A Marseille, il achète deux chaudières d'occasion, un moteur de bateau à vapeur en remplacement des chevaux pour l'entraînement du moulin à laminoir et des creusets pour les fontes. D'autres équipements sont expédiés de Birmingham, notamment neuf laminoirs à cylindre. Les fondations des nouveaux équipements sont mis en place et une cheminée de 20 mètres de haut est érigée. Le coût total du rééquipement de l'Hôtel des Monnaies de Marseille revient à 3 700 £.

Le métal pour la fabrication des pièces est fourni par le gouvernement français à partir de monnaies retirées de la circulation, sous royaux, sous constitutionnels et républicains en cuivre et en métal de cloche, pièces décimales de la 1^{ère} République et pièces diverses en billon.

La main d'œuvre ordinaire est embauchée sur place, mais la main d'œuvre spécialisée, essentielle pour une opération de frappe réussie, est amenée de Birmingham. Il y a dans l'équipe des ouvriers anglais, un membre de la famille Wyon, famille célèbre de la Monnaie Royale de Londres. Les ouvriers sont partis de Birmingham avec un contrat de 3 ou 4 ans et leur passage payé pour Marseille. A titre d'exemple, Léonard Brierley le commis de Ralph Heaton reçoit pour son travail 4 £ par semaine. Jonathan Nemej reçoit 50 shilling par semaine de 60 heures de travail.

Les opérations de frappe débutent en juin 1853, mais cela ne se fait pas sans difficultés de mise au point. Les coins pour la frappe des espèces à Marseille sont l'œuvre tout d'abord du graveur général Jean-Jacques Barre, ensuite de son successeur Albert-Désiré Barre.

Comme si les problèmes techniques n'étaient pas suffisants, une épidémie de choléra éclate à Marseille en juillet 1854. Le tribut payé à la mort est énorme. Si dans le groupe d'ouvriers d'Heaton plusieurs sont touchés, aucun ne succombera.

En dépit de tous ces problèmes, de réels progrès sont faits dans l'exécution du contrat de frappe. En juin 1855, le taux de frappe atteint une moyenne confortable de 4 120 000 pièces par

semaine. En février 1856, Ralph Heaton repart pour Birmingham en laissant les affaires dans les mains expertes de son commis Léonard Brierley. Ensuite, l'ordre arrive de Paris, comme quoi l'émission doit être terminée en mars 1857. Brierley, le commis des Heaton, effectue sa dernière livraison d'espèces monnayées à la fin du mois de mars. Il renvoie le personnel anglais à Birmingham et ferme l'atelier le 31 mars 1857.

Entre juin 1853 et mars 1857, les Heaton ont fabriqué 101 millions de pièces des quatre valeurs (1, 2, 5 et 10 centimes), ce qui les classent en 4^{ème} position derrière Paris, Rouen et Lille pour cette émission.

À la fin d'avril 1857, Ralph Heaton retourne pour la dernière fois à Marseille afin de liquider l'usine. Il vend tout le matériel à un fabricant français pour 27 000 F, soit 1 080 £. Ainsi prend fin le monnayage de l'Hôtel des Monnaies de Marseille.

L'atelier de cette ville a eu une existence relativement courte et, s'il a peu fabriqué eu égard à l'importance de la ville et de la région, c'est que ses directeurs successifs n'ont peut-être pas été toujours à la hauteur de leur tâche, préférant faire le négociant en monnaie plutôt que l'industriel fabricant de pièces. Mais, si Marseille a relativement peu émis de monnaies, elle peut en tirer actuellement une consolation. Les pièces frappées dans cet atelier sont assez rares sur le marché des collectionneurs, ont une cote relativement élevée et sont recherchées par les numismates.

Après la fermeture, les bâtiments sont occupés en 1860 par le magasin de réserve des Hôpitaux militaires jusqu'en 1922. En 1926, une école communale de garçons et un centre d'apprentissage s'y installent.

* Cette communication a déjà été publiée dans le bulletin de l'Association des Cheminots Numismates Nomisma N° 133



- LETALLEC Jean. L'Hôtel des Monnaies de Marseille, extrait de la revue Marseille N° 98 (juillet-septembre 1974)
- ROLLAND Henri. L'Hôtel des Monnaies de Marseille à la fin de l'Ancien Régime
- LAUGIER Jacques. Le monnayage de Marseille
- HARRIS Robert P. A guide book of european coins
- GUILLOTEAU Victor. Monnaies françaises
- MAZARD Jean. Histoire monétaire et numismatique contemporaine
- BARON Maurice. La Monnaie de Toulouse

LES DIFFICULTES FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES EN 1870-1871

Dr François LHERMITE

La guerre de 1870, comme toutes les guerres, a eu des conséquences économiques importantes. La ville de Limoges a été particulièrement touchée, car la porcelaine, produit de luxe, ne se vend plus. De nombreuses usines vont fermer, et on va compter plus de quatre mille chômeurs à Limoges, sur une population qui était alors d'environ cinquante mille habitants.

Le maire, Monsieur Jean Nassans, a été élu le 5 septembre 1870. Avec sa Municipalité, il va décider, dès le 6 septembre, l'ouverture de chantiers municipaux pour donner du travail à tous ces ouvriers au chômage. Ces chantiers municipaux, qui atteindront le nombre de 19, seront créés progressivement et consisteront en la création et à l'empiérement de voies nouvelles. Ainsi, entre septembre 1870 et mars 1871, 26 kilomètres de ces voies nouvelles seront construites.

Par ailleurs, le Gouvernement de Défense Nationale a décidé que les villes devaient se doter d'une garde nationale, faite de volontaires. Mais cette garde nationale sera équipée et payée par la Municipalité.

Ces frais, ajoutés aux frais entraînés par les chantiers, vont peser très lourd sur les finances de la commune, et vont poser des problèmes insolubles aux élus municipaux.

La Municipalité ayant conscience de ce problème financier va décider, le 7 septembre 1870, du lancement d'un emprunt municipal de 400 000 francs, amortissable en 13 ans, rapportant un intérêt de 5 %, et financé par dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Le 13 septembre, la Municipalité reçoit l'aval du Gouvernement de Défense Nationale, par décret du 8 septembre 1870. Le gouvernement félicite la ville de Limoges pour cet emprunt destiné à venir en aide aux ouvriers sans travail.

Malheureusement, 400 000 francs étaient déjà une somme insuffisante pour équilibrer les comptes de la ville, et l'emprunt n'est pas couvert car peu de personnes y ont souscrit.

Le maire fustige alors l'attitude des capitalistes limousins qui ont refusés de faire un effort pour le bien de leur ville. Puisqu'il en est ainsi, le 27 septembre, la Municipalité décide de lever un impôt extraordinaire de deux millions qui sera payé par les contribuables les plus imposés de la commune. Le lendemain, 28 septembre, le chiffre de l'impôt est ramené à un million, et une commission est nommée pour fixer les modalités de cet impôt.

Devant les multiples critiques, Monsieur Nassans démissionne, et le 4 octobre 1870, Monsieur Adrien Dubouché devient le nouveau maire de Limoges.

L'idée de cet impôt extraordinaire d'un million n'est pas abandonnée, mais il s'avère illégal qu'une Municipalité puisse voter un impôt, et que cet impôt ne soit pas payé par tous.

Le 15 octobre 1870, il est décidé que cet impôt sera remboursable ; autrement dit, on le transforme en un emprunt obligatoire ; et le 20 octobre on vote une imposition de dix centimes additionnels sur les quatre impôts directs à partir du 1^{er} janvier 1871 et dix autres centimes à dater du 1^{er} janvier 1873 pour faire face au remboursement de l'emprunt.

Mais le 5 novembre 1870, la Municipalité apprend le rejet, par le gouvernement, de cette combinaison.

Le préfet conseille à la Municipalité de faire un emprunt auprès d'une banque étrangère. Le 18 novembre, les conseillers municipaux sont informés d'un projet d'emprunt proposé par un organisme bancaire de Bruxelles, la maison Hanicotte, qui ferait un prêt de 600 000 francs, remboursable en vingt ans au taux de 6 % l'an, le banquier retenant un droit de commission de 35 francs par obligations de 500 francs, ce qui porte l'intérêt réel à 7,30 %. Malgré cela, la Municipalité, acculée, accepte ces conditions, mais cette banque belge se désistera.

Le 23 novembre, le maire, Monsieur Dubouché démissionne.

Le 2 décembre 1870, Monsieur Louis-Casimir Ranson est élu maire par le Conseil Municipal. Il accepte cette fonction après que le préfet, Monsieur Massicault, se soit engagé à lui trouver une solution aux problèmes financiers de la ville.

Le 1^{er} décembre 1870, le Gouvernement de Défense Nationale a autorisé la ville de Limoges à émettre un emprunt de 600 000 francs, remboursable en vingt ans, fait d'obligations de 500 francs émises à 450 francs et rapportant 6 % d'intérêt annuel. Il autorise la ville à prélever onze centimes additionnels au principal des quatre impôts directs, afin de financer le remboursement et les intérêts de l'emprunt.

Mais seulement 276 obligations sont souscrites, ce qui ne rapporte à la ville que 124 200 francs.

Le 14 janvier 1871, Monsieur Ranson démissionne. Le 18 janvier, le Conseil Municipal élit comme nouveau maire, Monsieur Nassans. Celui-ci refuse cette charge et Monsieur Ranson finit par accepter de prolonger son mandat.

Une banque de Londres accepterait de prêter de l'argent à la ville de Limoges, mais dans sa séance du 31 janvier, le Conseil trouve les conditions proposées trop onéreuses, et ne donne pas suite à cette proposition.

Le 3 février 1871, le maire communique au Conseil une proposition du préfet. Celui-ci pense que si l'emprunt n'a pas eu beaucoup de succès, c'est du fait du chiffre trop élevé des obligations. Il propose donc de subdiviser ces obligations de 500 francs en obligations de 25 francs. Ainsi, on pourrait avoir un plus grand nombre de souscripteurs. Pour rester dans les conditions de l'emprunt de 600 000 francs, elles seraient émises à 22,50 francs.

Le Conseil Municipal doute du résultat, mais en accepte l'essai.

La souscription sera ouverte du 6 au 11 février, puis prolongée jusqu'au 18 février. Il sera souscrit 405 obligations, ce qui rapportera 9 112,50 francs.

Le 23 février, le préfet demande au Gouvernement l'autorisation pour la ville de Limoges de créer des billets de 5 et 10 francs, qui auraient « cours forcé » et qui, dans la circulation, représenteraient des espèces. Ils seraient remboursables avec intérêts par tirages au sort trimestriels ; ce remboursement étant garanti par les obligations de l'emprunt de 600 000 francs non souscrites.

Puisqu'en octobre 1870, la Chambre de Commerce de Limoges avait émis, par l'intermédiaire de la Société Anonyme de Recouvrement de la Haute-Vienne, des billets de monnaie de 5 et 10 francs qui avaient été bien admis par le public, cette opération pourrait se révéler fructueuse, mais le cours forcé paraît nécessaire pour l'acceptation de ces billets par les habitants de Limoges.

Le 3 mars, la réponse du Gouvernement arrive : il admet parfaitement la création de ces bons, mais pour qu'il y ait cours forcé, il faudrait une décision de l'Assemblée Nationale et le ministre se refuse à soutenir et même à proposer cela à l'Assemblée.

Le 4 mars, devant cette réponse, le maire et le Conseil Municipal décident de démissionner en bloc.

Le préfet intervient alors : il va demander au Gouvernement l'assurance que ces billets seraient admis par la Banque de France et par les caisses publiques ; ce ne serait pas un cours forcé, mais les billets conserveraient toute leur valeur. Il demande alors au maire et au Conseil de surseoir à leur décision, le temps qu'il aille à Bordeaux, auprès du Gouvernement, pour plaider la cause de Limoges.

Le 13 mars, le maire et l'ensemble du Conseil Municipal démissionnent. On peut lire dans le compte-rendu des séances du Conseil Municipal de Limoges : « Aujourd'hui M. le maire est à peu près convaincu que les promesses préfectorales ne pouvaient être tenues. Sans doute, dit-il, nous n'inspirons pas aux capitalistes de notre ville la confiance nécessaire puisque l'emprunt que nous avons émis est loin d'être couvert. Or si toute assistance nous manque de ce côté, si nous ne pouvons recourir à l'emprunt forcé, le Gouvernement de la Défense Nationale ayant refusé d'accepter le projet conçu par nos devanciers, si enfin le Gouvernement actuel ne nous propose pas de ressources, nous ne pouvons faire face aux exigences de la situation et nous donnons ce soir notre démission. »

Le 14 mars, le préfet, à son tour, donne sa démission.

Le 31 mars, il est décidé de fermer tous les chantiers municipaux pour le 5 avril au soir. Par la suite, l'administration municipale provisoire décidera de garder les ouvriers les plus nécessaires.

Le 11 avril 1871, une commission est nommée par arrêté du préfet, pour régler les affaires communales jusqu'à l'époque des nouvelles élections. Le général Dalesme est élu président de cette commission. Il restera en fonction jusqu'à la nomination, par arrêté du 17 mai 1871 pris par Adolphe Thiers, président du Conseil des Ministres, de Monsieur Jules Delignat-Lavaud, comme

nouveau maire de Limoges, avec MM. Faustin Villemaine et Adolphe Bourdeau comme adjoints.

On voit ainsi que les difficultés financières de la ville de Limoges en 1870-1871, dues principalement au sens de l'entraide de la Municipalité, ont suscité de nombreuses combinaisons financières qui ont toutes échouées, la dernière étant la création de billets de circulation qui n'ont jamais été émis. Ces échecs successifs ont entraîné la démission de trois maires en six mois, la dernière s'accompagnant de celle du Conseil Municipal tout entier.



- Registre des délibérations de l'Administration Municipale de Limoges –Reg. du 6 septembre 1870 au 13 novembre 1872
- Arch. Municipales de Limoges : 1 D 1/31. – pp. 4 ; 5 ; 11 ; 13 ; 18 à 20 ; 25 ; 29 ; 30 à 34 ; 39 ; 40 à 44 ; 66 ; 71 ; 78 à 80 ; 82 ; 90 ; 96 ; 107 ; 114 ; 116 ; 122 ; 125 ; 138 ; 140-141 ; 144 ; 148-149 ; 154 ; 163 ; 166 ; 247.
- LA CONFIANCE, Journal des intérêts politiques, moraux et matériels des provinces – B.M. de Limoges : 58135/J. numéros 6 (21/10/1870), 8, 23, 30, 50, 54, 62, 71 (4/1/1871).
- LA DISCUSSION, Journal quotidien, politique et littéraire – B.M. de Limoges : 58193/J numéros 127 (2/2/1871), 130, 133, 135, 138, 140, 141, 160, 161, 167 (15/3/1871).

LE MONNAYAGE DE LA SICILE NORMANDE A L'EPOQUE DU TROUBADOUR UZERCHOIS GAUCELM FAIDIT

Marc PARVERIE

*Pourtant, si le voyage
Que je fais par pénitence,
Là-bas où le vrai Dieu
A vraiment pris naissance,
La douleur, dans son cœur,
Ne doit pas régner longuement
Car de l'avis de tous les vaillants,
Il a le plus grand de tous les mérites,
Celui qui bien portant et joyeux
Va servir le Roi Glorieux
Qui est son sauveur,
Car au ciel comme ici-bas,
La récompense est magnifique*

C'est par ces deux strophes, ajoutées pour l'occasion au poème *L'onratz jauzens sers*, que Gaucelm Faidit, troubadour uzerchois de la fin du XII^e siècle, annonce son départ pour la croisade¹. Parti de Provence avec la suite de Richard Cœur de Lion, il compose probablement ces vers durant l'hivernage de la flotte croisée à Messine en Sicile, en 1190-91².

Notre homme, habitué des cours princières et seigneuriales, est en effet un inlassable voyageur. De nombreuses mentions dans ses œuvres permettent de suivre ses déplacements : dans ce qui semble être ses poèmes de jeunesse, il fait beaucoup état de la Provence, et partage en effet une grande partie de son existence entre son Limousin natal (en partie sur les terres des Ventadour) et la cour de Raymond V, marquis de Provence et comte de Toulouse. Ces séjours en Provence seront aussi pour lui l'occasion de se rendre dans le marquisat de Montferrat, en Italie du nord. Gaucelm Faidit devient également dès le début des années 1180 un proche de Richard Cœur de Lion, comte de Poitou, puis roi d'Angleterre en 1189 : il parcourt les fiefs Plantagenêt, comme sa présence semble l'attester à Poitiers et dans le Bordelais. En 1185-86, il se rend en

terres d'Oïl, en Bretagne tout d'abord, dans l'entourage du comte Geoffrey, frère de Richard, puis à Paris. Plusieurs séjours à la cour du dauphin d'Auvergne sont aussi mentionnés.

Dans toutes ces contrées, Gaucelm Faidit a l'occasion de manipuler les nombreuses monnaies alors en circulation. Il s'agit dans tous les cas de deniers d'argent de plus ou moins bon aloi : des oboles et deniers du comte de Toulouse et *melgoriens* utilisés dans une grande partie du sud-ouest, aux barbarins de l'abbaye Saint Martial de Limoges, deniers des évêques de Clermont-Ferrand et *pougeoises*, en passant par les deniers des comtes de Bretagne et deniers parisis du roi de France, sans oublier les deniers poitevins de Richard... La liste est loin d'être exhaustive, mais elle donne déjà un petit aperçu du monométallisme d'argent qui est alors la règle dans toute l'Europe latine³.

Lors de son voyage dans le royaume de Hongrie en 1185⁴, Gaucelm Faidit trouve un système monétaire plus complexe qui allie le denier aux *bractéates*⁵ d'influence germanique et à des *folles* de bronze légers d'inspiration byzantine.

Mais c'est véritablement lors de ses déplacements « outre-mer » (c'est-à-dire pendant les croisades) que Gaucelm Faidit découvre un environnement monétaire totalement différent de celui de l'Europe latine, que ce soit en terres musulmanes ou dans l'empire byzantin, et avant tout en Sicile.

Original, le monnayage de la Sicile normande l'est à plus d'un titre : tout d'abord en raison de son bimétallisme or/bronze, unique dans l'Europe de la fin du XII^e siècle, et par ailleurs pour ses monnaies qui allient des légendes arabes (mais aussi grecques et latines) à des motifs chrétiens.

Petit survol de l'histoire de la Sicile : byzantins, musulmans et normands

La Sicile byzantine

Au début du Moyen Âge, l'île constitue un thème de l'empire byzantin. Sa population est chrétienne, et grande partie hellénophone. Son monnayage présente, déjà, une double originalité par rapport au reste de l'empire :

un strict bimétallisme or/bronze, avec le *solidus* de 4,55 g et le *folles*. Aucune des deux monnaies d'argent créées dans l'empire ne furent frappées en Sicile : ni l'*hexagramme* au VII^e siècle, ni le *miliaresion* à partir du VIII^e siècle.

l'emploi très important des divisionnaires du *solidus* : *semissis* de 2,25 g et surtout *tremissis* de 1,52 g, jusqu'à la conquête musulmane de l'île, alors que ce monnayage est peu à peu abandonné dans le reste de l'empire.

La Sicile musulmane

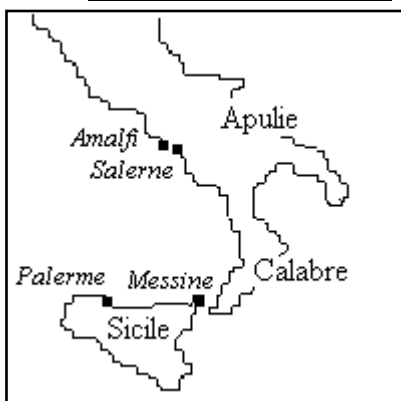
Profitant de conflits internes, les musulmans prennent pied sur l'île en 837, et l'ancrent peu à peu aux possessions aghlabides⁶. Au début du X^e siècle, la Sicile presque entièrement islamisée connaît son âge d'or sous les émirs kalbides, dynastie locale qui reconnaît la suzeraineté des califes fatimides shi'ites du Caire.

Dès lors, le système monétaire se calque sur celui de l'Afrique du nord fatimide, tout en gardant les mêmes lignes de force : prépondérance de l'or et utilisation de divisionnaires, des quarts de dinars (*rubâ'î*), appelés en Sicile *taris*⁷. De très bon aloi et pesant à peine plus d'un gramme, ces *taris* sont des monnaies entièrement épigraphiques, comme toutes les autres monnaies musulmanes de l'époque. Au droit, on trouve les mentions religieuses shi'ites d'usage : "A Ī»Ē Ī¼§ / "A ¾Īmi fÀŠ / "A ÜA É»A Ü (Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est l'envoyé de Dieu, 'Ali est le favori de Dieu), ainsi qu'une citation coranique (IX,33) sur le pourtour. Au revers, est mentionnée l'autorité au nom de laquelle la monnaie est frappée (le calife fatimide), ainsi que le lieu de frappe (le plus souvent *Balarm* : Palerme) et la date (donnée en années de l'Hégire). La disposition de ces légendes peut varier d'un règne à l'autre : concentriques (al-Mu'izz 953-975 et al-'Aziz 975-996), linéaires (al-

Hakim 996-1021, (III.5), et al-Zhahir 1021-1036), et même formant une étoile à six branches (al-Mustansir 1036-1094). De très rares *kharub* d'argent de 0,26 g sont frappés sous al-Hakim et al-Zhahir. Il n'y a pas de frappe de bronze au nom des califes fatimides, mais il est probable que le bronze byzantin continue à servir de monnaie d'appoint, comme c'est le cas en Italie du sud.

On notera que contrairement aux économies de l'Europe latine, l'économie de la Sicile musulmane est fortement monétarisée : petite monnaie de valeur plus faible que le lourd *nomisma* byzantin, le *tari* permet un développement florissant du commerce local. Sa diffusion dépasse par ailleurs les limites de l'île : les *taris* fatimides sont utilisés en Calabre⁸, et jusque dans le nord de l'Apulie. Dès la fin du X^e siècle, Salerne et Amalfi en frappent des imitations de moins bon aloi⁹, qui se diffusent rapidement en Campanie et au-delà. Par ailleurs, c'est aussi une monnaie d'or à relativement fort pouvoir d'achat qui est très appréciée et utilisée dans tout le commerce maritime de la Méditerranée centrale. La Sicile devient ainsi avec l'Espagne l'un des principaux relais de l'approvisionnement en or de l'Europe.

La Sicile normande



Dès la fin du X^e siècle, des querelles de succession conduisent à la division de la Sicile musulmane en plusieurs émirats rivaux. L'un des émirs finit par faire appel aux Normands alors solidement implantés en Italie méridionale. Ces derniers, d'abord pèlerins puis mercenaires, avaient profité des rivalités entre byzantins et principautés lombardes pour se rendre peu à peu maîtres de tout le sud de la péninsule : l'Apulie byzantine tout d'abord, puis la Calabre, et jusqu'à Salerne et Amalfi, au nord. La Sicile constitue ainsi une nouvelle proie dans la suite logique de leur entreprise de conquête : en 1061, Roger dit « le grand comte », frère de Robert Guiscard duc de Pouille et de Calabre, traverse le détroit de Messine. En 1072, Palerme tombe ;

en 1091, la Sicile toute entière est aux mains des Normands.

Roger II (1105-1154), son fils, parvient à unifier les possessions normandes (en 1129), obtient du pape le titre de roi (en 1130) et bâtit un état centralisé et puissant. Ecartant du pouvoir les turbulents barons normands, il s'appuie sur une très efficace administration gréco-musulmane et s'entoure d'un cérémonial de cour inspiré de celui des Fatimides¹⁰. Ce monarque exceptionnel parlant aussi bien latin, grec ou arabe tient à marquer son indépendance et à affirmer le particularisme de ce grand royaume arabe et chrétien vis à vis de ses puissants voisins, l'empereur byzantin et le pape principalement.

Le système monétaire de la Sicile normande

Le *tari* d'or

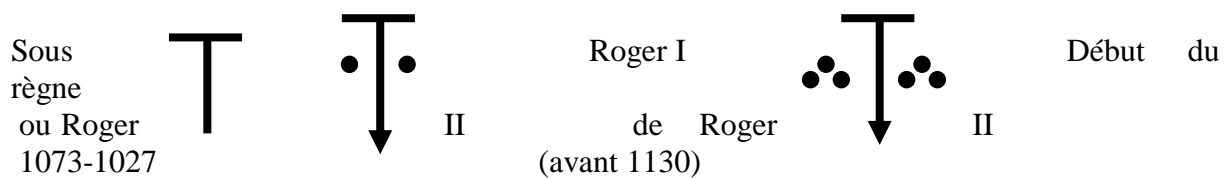
Reflète de cette volonté d'indépendance, la réforme monétaire de 1140 consacre le *tari* comme monnaie principale et emblématique du royaume. Roger II instaure un rapport d'un à quatre entre le *solidus* royal, monnaie de compte uniquement¹¹ et le *tari*, monnaie de circulation réelle. Dans un premier temps, de notables différences de taille et de poids existaient entre les frappes des deux ateliers officiels, Palerme et Messine¹². Le poids du nouveau *tari* est maintenu au standard fatimide (1,05 g) au moins jusqu'au règne de Guillaume II (1166-1189), et son aloi est fixé à 68% d'or, 24% d'argent, 8% de cuivre. En Italie méridionale, les *taris* légers (0,89 g) et de moins bon aloi d'Amalfi (41,6% d'or, 41,6% d'argent, 16,8% de cuivre) et de Salerne (1/3 de chaque) continuent à circuler parallèlement aux *taris* siciliens, comme monnaie intermédiaire¹³. Ces variantes locales mises à part, le nouveau *tari* de Roger II est alors la seule monnaie d'or qui a cours dans le royaume. Les anciens quarts de dinars fatimides sont

démonétisés, et les marchands maghrébins sont tenus de changer leurs dinars dans des centres locaux sous contrôle de la couronne. Tout ceci suppose une organisation étatique complexe surveillant à la fois l'émission monétaire et la validité des poids et mesures sur toute l'étendue du royaume¹⁴.

C'est aussi sous le règne de Roger II que s'impose le type qui en dépit de nombreuses modifications de détail dure pendant plus de deux siècles¹⁵.

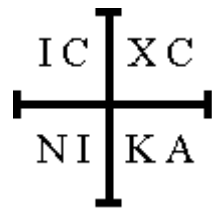
Les premiers *taris* frappés par Robert Guiscard pendant la conquête de la Sicile sont entièrement épigraphiques, en langue arabe rédigée en caractères coufiques, et sont en grande partie des copies des quarts de dinars fatimides : le revers comporte toujours la profession de foi musulmane entourée par une citation coranique. Au droit, en revanche, on précise le nom et le titre du souverain¹⁶ entourés de la mention de l'atelier et de la date.

Dès la prise de Palerme, les *taris* frappés par les comtes Roger I^{er} puis Roger II (dates comprises entre AH 465 et 521, soit 1073-1127) portent toujours au revers les légendes religieuses musulmanes entourées de l'atelier (le plus souvent $\text{ÒĪ}^{\frac{1}{4}}\text{U}$ (ÒĀĪfġ) *madīnat Siqilliyya* : la ville de Sicile, c'est à dire Palerme) et de la date (toujours selon le calendrier de l'Hégire), mais font figurer au droit un tau d'abord simple, puis à base triangulaire, parfois surmonté d'une étoile, parfois accosté de 2 points ou de 2 groupes de 3 points dans le champ.



Ce motif est entouré d'une légende en arabe indiquant le nom et le titre du comte.

C'est en 1130 (AH 525), après le couronnement de Roger II, que le tau est remplacé par une croix grecque encadrant les lettres grecques **IC XC NIKA** (Que Jésus Christ soit vainqueur !). Elle figure maintenant au revers, supplantant définitivement les légendes religieuses musulmanes.



La légende du droit indique alors son titre royal, surmonté d'une étoile ou d'un point : $\text{ĪĀAR}^{\frac{1}{4}}\text{A}$ iAVi $\text{,}^{\frac{1}{4}}\text{Ā}^{\frac{1}{4}}\text{A}$ "BI

$\text{IM}^{\frac{1}{4}}\text{Ā}^{\frac{1}{4}}\text{A}$ (*al-Mu^ctazz billah al-malik Rujâr al-thânî* : le roi Roger II exalté par Dieu). Cette titulature, à laquelle s'ajoute parfois $\text{Ī}^{\frac{1}{2}}\text{VÜĀ}$ (*al-ajall* : le majestueux), fait clairement référence aux titulatures arabo-musulmanes (notamment califales). Elle est entourée par la mention de l'atelier et de l'année (**III. 6**).

On notera que cette appropriation de la tradition arabo-musulmane, en matière de titulature des souverains, est unique dans le monde méditerranéen médiéval, et ne semble relever ni du hasard, ni d'un simple opportunisme politique¹⁷. Des monnaies musulmanes ont pu être utilisées telles quelles par des pouvoirs chrétiens, voire même copiées, comme c'est le cas dans l'Espagne de la *Reconquista* et dans le royaume de Jérusalem, mais ce ne sont justement là que de simples imitations¹⁸, à valeur uniquement économique, et non pas politique ou symbolique. Les rois normands de Sicile sont les seuls exemples de monarques chrétiens à revendiquer leur autorité royale sur leurs monnaies, en langue arabe, sous la forme de titulatures arabo-musulmanes¹⁹.

En 1140 enfin (AH 535), le type se fixe définitivement dans ses grandes lignes (**III.7**). Le droit porte en arabe deux légendes concentriques autour d'un point central : le cercle intérieur mentionne le nom et le titre du souverain *al-Malik Rujâr al-Mu^ctazz billah*, le cercle extérieur indique l'atelier et l'année de l'Hégire. Au revers, une croix latine surmontant l'inscription en lettres grecques. La légende extérieure répète l'indication de la date et de l'atelier. Elle est peu à

peu négligée (car souvent rognée) et remplacée par une alternance de bâtonnets et de ronds censée représenter l'écriture coufique.

Il est à noter que des monnaies entièrement épigraphiques sont encore frappées à l'époque de Roger II, notamment ce rarissime exemplaire (III.8) portant au revers la mention en arabe *as-Sayyid al-Masih, huwwa l-haqq as-sahih* : « le Seigneur est le Messie, il est la parfaite vérité »²⁰, double affirmation du caractère arabe (ce qui le distingue du pape et du *basileus*) et chrétien (par opposition aux différents Etats musulmans de la Méditerranée) du nouveau royaume.

Sous les règnes suivants seuls la titulature et des éléments mineurs de décoration évoluent :

- Guillaume I^{er} (1154-66) : "BI ÐeAÈ»A Â½Î¼« ¼À»A (al-malik al-Ghulyalim al-Hâdi billah : le roi Guillaume guidé par la volonté de Dieu). Deux points au sommet de la croix.

- Guillaume II (1166-89) : "BI l MnÀ»A ÌÃAR»A Â½Î¼« ¼À»A (al-malik al-Ghulyalim al-thânî al-Musta'izz billah : le roi Guillaume II désireux d'être exalté par Dieu) autour d'une fleur ou d'une croix formée par 4 points.

- Tancrède de Lecce (1190-94) : "BI i °¥À»A fÍi' ÄM ¼À»A (al-malik Tanqrîd al-Muzaffar billah : le roi Tancrède victorieux par Dieu) autour d'un point central. Croix à double traverse, pas de points au sommet.

Durant toutes ces années, le *tari* gagne encore en notoriété largement au-delà des frontières du royaume : on en retrouve dans toute l'Italie, où il est couramment utilisé par les marchands du nord de la péninsule, et jusque dans le sud de la France, en Grèce, mais relativement peu dans le Maghreb et au Proche-Orient.

Parallèlement à l'or, le bronze circule à nouveau en Sicile depuis l'époque de Roger I^{er}, en grande quantité et avec une immense variété de types originaux. Il n'est pas possible de rendre compte ici de cette diversité ; on notera simplement que les premiers *follari* ont jusqu'au règne de Roger II une iconographie inspirée des monnaies byzantines : au revers, le comte debout ou sur un trône ; au droit, le Christ bénissant. Le poids est variable de 5 g à plus de 8 g. Guillaume II frappe, quant à lui, des *follari* de 2,5 g portant au droit une tête de lion de face (ancien motif de la numismatique sicilienne antique et image traditionnelle de puissance et d'autorité royale), et au revers l'inscription ÌÃAR»A Â½Î¼« ¼À»A (le roi Guillaume II). Il frappe aussi des *trifollari* de plus de 10 g reprenant la tête de lion pour le droit (III.9). Le revers, anépigraphique lui aussi, porte un palmier dattier²¹, motif qui était déjà apparu sur les monnaies siciliennes sous la domination carthaginoise au III^e siècle avant JC. On notera d'autre part ses *follari* entièrement épigraphique portant au droit l'inscription le nom du souverain en latin *REX W(ilelmus) SC&S* (*Secundus*) entourée de la légende *operata in urbe Messana* (frappé dans la ville de Messine). Au revers, le titre du souverain est donné en arabe : frappé par ordre du roi magnifique exalté par Dieu le roi Guillaume II. Son successeur, et dernier représentant de la dynastie, Tancrède frappe des *follari* portant au droit son titre en arabe (fÍi' ÄM ¼À»A le roi Tancrède), et au revers celui de son fils en latin (*Rogierius Rex*).

L'argent, même s'il n'est pas totalement absent du monnayage sicilien, reste tout à fait marginal. En effet, le *ducalis* créé par Roger II en 1140 ne circule qu'en Apulie. L'iconographie ouvertement byzantine est destinée à imposer l'image du nouveau pouvoir dans cette province volontiers rebelle : au droit, le buste du Christ bénissant ; au revers, le roi Roger II en costume impérial et son fils le duc Roger d'Apulie tenant une longue croix. C'est une monnaie concave titrant 60% d'argent fin, qui doit remplacer les innombrables deniers de billon d'Italie du nord et de France circulant alors comme monnaie d'appoint en Italie méridionale²² : toutes ces espèces étrangères (deniers de Pavie surtout, mais aussi de Lucques, Rouen, Provins, Tours et Melgueil) sont alors démonétisées dans tout le royaume. Par la suite, sont frappés à Palerme, pour la circulation en Sicile, des tiers de *ducalis*, sous le règne de Guillaume I^{er} (portant son initiale, W, au droit, et un palmier au revers), ainsi que de rares fractions de dirhams (ou *kharub*) à légendes arabes, sous Guillaume II.

L'arrivée de Gaucelm Faidit en Sicile coïncide avec les dernières heures de la dynastie normande. Le roi Tancrède n'est que le petit fils naturel de Roger II, et bien que soutenu par les barons normands qui l'ont élu, il voit son pouvoir contesté par l'empereur germanique Henri VI de Hohenstauffen qui le revendique au nom de son épouse, fille de Roger II. En 1194, à la mort de Tancrède, Henri VI est couronné à Palerme roi de Sicile (il s'empresse alors d'éliminer une grande part de l'aristocratie normande). Quand son fils Frédéric II lui succède en 1198, la Sicile n'est plus qu'une partie excentrée de son empire. Elle est définitivement ancrée au monde latin par le déplacement forcé des encore nombreuses populations musulmanes de l'île²³. Parallèlement, Frédéric II « normalise » le monnayage sicilien en y développant les deniers de billon à légendes latines portant l'aigle ou son initiale. C'est bien sur tous les plans la fin du grand rêve de Roger II d'un royaume arabe et chrétien, puissance indépendante et incontournable en Méditerranée.

- 1 - Il s'agit de la troisième croisade conduite entre 1189 et 1192 par Frédéric Barberousse, Richard Cœur de Lion et Philippe II Auguste. Elle fait suite à la prise de Jérusalem par Saladin, après la bataille de Hattin en 1187.
- 2 - Tous les éléments de la biographie de Gaucelm Faidit sont tirés du livre de Jean Mouzat, *Les poèmes de Gaucelm Faidit*, Paris, 1965.
- 3 - En fait, la seule monnaie citée dans l'œuvre du troubadour est l'*esterlin*.
- 4 - Il fait alors partie de la suite de Marguerite, veuve d'Henri Plantagenêt le défunt frère aîné de Richard, qui a été promise au roi de Hongrie Bela III (1172-96).
- 5 - Deniers (ou *pfennigs*) de billon uniface frappés dans les pays germaniques.
- 6 - Dynastie qui domine l'Ifriqiya (l'actuelle Tunisie) entre 800 et 909.
- 7 - D'un mot arabe signifiant « fraîchement frappé ».
- 8 - Ils y remplacent le *nomisma* byzantin dans la pratique quotidienne et même comme monnaie de référence dans les textes.
- 9 - Ces imitations gravées par un personnel non arabophones ont des légendes fautives, en pseudo-coufique.
- 10 - Voir notamment le célèbre manteau de sacre de Roger II, en soie sicilienne bordée d'or portant une inscription arabe louant la grandeur et la splendeur de la vie de prince.
- 11 - Elle correspond à la valeur à la fois du *nomisma* byzantin et du dinar fatimide, les deux monnaies de référence du commerce méditerranéen.
- 12 - Les *taris* étaient alors comptés au poids, et les contrats commerciaux précisaient toujours si la transaction avait lieu *ad pondus Panormi* ou *ad pondus Messane*.
- 13 - Lucia Travaini, *The Normans between Byzantium and the Islamic World*, *Dumbarton Oaks papers* 55, 2001, pp. 179 et suivantes.
- 14 - C'est le rôle du *sâhib as-sikka*, le maître de la monnaie.
- 15 - Bien après la fin de la dynastie normande, sous les empereurs Hohenstauffen et les premiers Anjou.
- 16 - Par exemple : *Sur ordre du duc Robert illustre seigneur de Sicile*.
- 17 - On pourrait certes n'y voir que la simple habileté politique d'un pouvoir nouveau qui cherche à affirmer son autorité sur une population encore très largement musulmane. Mais, il est notable que les autres pouvoirs chrétiens placés dans la même position n'ont pas fait de même, et ont vite imposé la frappe de deniers à légendes latines.
- 18 - Les **besants** du royaume de Jérusalem sont tout d'abord des imitations des dinars fatimides, au type immobilisé du calife al-Amir (1101-1130). Ces copies sont de moins en moins fidèles, et à la calligraphie de plus en plus altérée (pseudo-coufique). Par la suite, après l'interdiction formulée par le pape Innocent IV dans les années 1250 d'utiliser le nom de Mahomet sur des pièces chrétiennes, on verra apparaître des croix et des inscriptions religieuses chrétiennes écrites en arabe, mais jamais d'affirmation d'autorité politique.
- Il en est de même, au XI^e s., des monnaies d'or de Raymond Bérenger, comte de Barcelone, puis aux XII^e et XIII^e s des **marabotins** qui sont des imitations frappées par les rois de Castille, Léon et Portugal des dinars almoravides. On peut seulement noter la frappe par Alphonse VIII de Castille, pendant les quelques décennies qui suivent la prise de Tolède, (1158-1214), de monnaies d'or portant en arabe l'inscription : « l'émir des catholiques Alfons ibn Sanch est aidé de Dieu et Dieu le protège ». Mais ce n'est pas là une titulature royale de tradition musulmane.
- 19 - De même qu'est scrupuleusement conservée la structure gouvernementale, administrative et militaire de la Sicile musulmane.
- 20 - Lecture et traduction de MM. Giuseppe Di Martino et Lutz Ilisch.
- 21 - Le palmier dattier est une importante production de la Sicile normande. La grande palmeraie de Palerme ne sera abandonnée que dans le courant du XIII^e s.
- 22 - La nouvelle monnaie vaut 8 deniers.
- 23 - Les populations musulmanes de l'île sont déportées à Lucera (dans les Pouilles) de 1223 à 1245, à la suite de la révolte de Muhammad ibn 'abbad à Entella entre 1215 et 1222. Né en 1194, Frédéric II est roi de Sicile en 1198, puis empereur de 1220 à 1250. Elevé à la cour de Palerme, il parle l'arabe et passe généralement pour un admirateur de la civilisation musulmane : entouré de serviteurs musulmans ou superficiellement convertis au christianisme, c'est un grand esprit cultivé et peu religieux qui entretient une correspondance suivie avec le sultan al-Malik al-Kamil, neveu de Saladin. Il est cependant aussi un politique pragmatique qui ne peut tolérer les régulières révoltes musulmanes en Sicile...



III. 1



III. 2



III. 3



III. 4



III. 5 (X 3)



III. 6 (X 3)



III. 7 (X 3)



III. 8 (X 3)



III. 9 (X 1,25)



III. 10 (X 1,5)



III. 11 (X 1,5)



III. 12 (X 1,5)

LES BILLETS DE L'UNION DE LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

Dans le bulletin N° 1 de notre Société, paru en 1994, notre ami Francis Debiard nous avait proposé une excellente communication sur l'Union de Limoges. Un bon nombre d'entre nous apprit l'existence des billets de cette coopérative. A l'aide des archives de cette société, notre collègue put établir une liste des valeurs qui furent émises. Au moment de cette communication, il avait été entendu que, dans quelques temps, une nouvelle recherche plus approfondie serait effectuée. C'est pourquoi il y a quelques mois un appel a été lancé vers les membres de la SNL possédant certains de ces billets afin d'effectuer un nouveau pointage et de noter toutes les variantes. Dans un premier temps, nous avons répertorié les différentes valeurs émises par les divers imprimeurs, puis, dans un second temps les billets portant des signatures des dirigeants de l'Union. Cet appel n'a pas été inutile car s'il n'a pas fait apparaître de nouvelle valeur, il nous aura permis de sortir de l'ombre deux nouveaux billets porteurs des griffes de l'administrateur délégué et du caissier.

Voici donc le fruit de ces recherches :

A) Type avec signature : A Poméon & Cie Oullins.

VALEUR	FORMAT	COULEUR
1 franc	115 x 63	Bleu
10 francs	156 x 86	Bleu
20 francs	180 x 100	Bleu
50 francs	191 x 110	Rouge
100 francs	202 x 122	Vert

B) Type avec signature : S.M.I.C. St Chamond (Loire).

Le nom de l'imprimeur est présent sur les deux faces des billets.
Ces billets possèdent un timbre gaufré ovale dont la mention est :

L'UNION / B / DE LIMOGES

VALEUR	FORMAT	COULEUR
1 franc	115 x 63	Bleu
5 francs	137 x 77	Bleu
10 francs	156 x 86	Bleu

Ces billets peuvent avoir également un cachet rectangulaire portant la mention, sur trois lignes :

L'UNION DE LIMOGES / C 10 JUIN 1939 C / SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Tous les billets portent au verso les signatures manuscrites du caissier et de l'administrateur délégué : Balage Jalibert

C) Type sans signature.

VALEUR	FORMAT	COULEUR
50 francs	180 x 103	Marron
100 francs	181 x 103	Violet

Ces billets peuvent avoir également un cachet rectangulaire portant la mention, sur trois lignes :

L'UNION DE LIMOGES / C 10 JUIN 1939 C / SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Dans ce cas, les billets portent au verso les signatures manuscrites du caissier et de l'administrateur délégué : Balage Jalibert

LES JOURNÉES DU LIMOUSIN : 21 ET 22 MAI 1916

Dr François LHERMITE

La Grande Guerre de 1914-1918 a entraîné bien des souffrances. Un certain nombre d'associations caritatives se sont créées pour venir en aide aux soldats atteints par la guerre. Parmi elles, il y avait en Haute-Vienne : une œuvre d'assistance aux blessés, une œuvre d'assistance aux convalescents militaires, une œuvre d'assistance aux invalides et mutilés de guerre, une œuvre d'assistance aux tuberculeux militaires et une œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre.

En 1916, pour procurer des subsides à ces différentes œuvres, il est décidé d'organiser des journées pour faire appel à la générosité des habitants de la Haute-Vienne, elles seront appelées « Journées du Limousin ».

Un comité central est constitué, présidé par M. Charles Lamy, président de la Chambre de Commerce. Il est assisté de 5 vice-présidents : G. Borde, président des sociétés de secours de la Haute-Vienne ; P. Codet, président de la Commission départementale ; Crevelier, inspecteur d'académie ; Delpeyrou, président de la société d'agriculture ; Rougerie, secrétaire général de l'union des syndicats ouvriers de la Haute-Vienne. Le secrétaire général, P. Rolland est substitut du procureur général ; les secrétaires sont : L. Grandjean, conseiller municipal de Limoges, et J. Labesse, avocat, ancien bâtonnier ; les trésoriers sont : Desbrousses, directeur des manufactures de l'état, et Gourivaud, inspecteur départemental de l'assistance publique, avec comme trésorier adjoint : Grimaud, chef de division honoraire à la préfecture ; enfin, Jourde, conseiller à la cour d'appel, est le délégué général pour les « Journées du Limousin ».

De plus des comités locaux sont formés dans de nombreuses communes du département.

Les journées sont annoncées, pour les 21 et 22 mai, sur toute la surface de la quatrième page du n° 114 du « Populaire du Centre » du dimanche 23 avril 1916.

Il est prévu :

- une souscription patriotique qui est ouverte au siège social du comité, 2, rue Daniel Lamazière (immeuble de la Chambre de Commerce) ;
- une vente d'insignes et de souvenirs artistiques ;
- une vente de porcelaines historiques ;
- une tombola.

A cela vont s'ajouter des spectacles et une conférence avec concert : « *Les directeurs des cinémas : Union, Ciné-Paris, Nouveautés, et M. Cazautets, directeur du casino, désireux de participer à l'œuvre des « Journées » ont décidé d'organiser dans leur établissement respectif, une soirée dont le bénéfice sera entièrement versé au comité.* »

L'Union donnera sa soirée de cinéma le jeudi 11 mai. Le mardi 16 mai aura lieu la soirée de gala au casino. Le Ciné-Paris fait sa représentation de gala le lundi 22 mai. Le 2 juin, le film « Le juif errant » est projeté au cinéma Nouveautés.

De plus, le dimanche 28 mai sera donnée une conférence sur « les hymnes nationaux » par M^e Henri Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, suivie d'un concert, dans la salle des fêtes de l'Union « *mise gracieusement à la disposition du comité par le conseil d'administration de notre grande société de consommation* ».

Enfin, le dimanche 21 mai, à la cathédrale, sous la présidence de Mgr Quilliet, évêque de Limoges, est célébrée une absoute solennelle en souvenir des soldats limousins morts pour la patrie. Une quête sera faite au cours de la cérémonie au profit des Journées du Limousin.

Mais les journées se déroulent essentiellement le dimanche 21 mai et le lundi 22, fête de la Saint-Loup, jour de la grande foire de printemps à Limoges.

Des billets de tombola sont en vente au prix de 25 centimes dans tous les débits de tabac et dans toutes les communes du département. Le tirage aura lieu le premier dimanche de juillet. Le premier prix est un lot offert par le Président de la République, viennent ensuite 3 lots respectivement de 2 000, 1 000 et 500 francs, puis 5 lots de 100 francs, 10 lots de 50 francs, 25 lots de 20 francs, et enfin « *plusieurs milliers d'autres lots dont un nombre considérable d'objets de prix offerts par de généreux donateurs.* »

Des « *porcelaines historiques* » sont mises en vente les 21 et 22 mai, dans un local commercial prêté, 21, boulevard Carnot, mais aussi aux Nouvelles-Galeries, ou chez M. Gabriel Coiffe, bijoutier, 12 rue du Clocher, et chez M. J. Coiffe, bijoutier, place Saint-Michel, « *qui ont bien voulu assurer gracieusement la vente* ». Ces assiettes, « *superbement dessinées par le maître réputé Eugène Alluaud* », sont, soit grandes et plates, vendues 3 francs pièce, ou 18 francs la série de six sujets, soit petites et rondes, vendues 2 francs pièce, ou 4 francs la série de deux sujets.

Le 21 mai dans tout le département, ainsi que le 22 à Limoges, des jeunes filles et des jeunes gens, proposent aux passants divers insignes : « *Il y en aura pour toutes les bourses. Voici du reste l'énumération : insignes en carton (4 modèles) 0 fr. 10 au minimum. Ces insignes, de toute beauté, sont l'œuvre de deux artistes renommés de notre ville : MM. Issanchou et Galatry. Epingles de cravate, 1 fr. ; Broches et Médailles, 1 fr. 50 ; Pendentifs émaillés, 3 fr. Ces divers objets sont en vieil argent et dorés. Ils sont signés Willette, l'artiste bien connu.* »

Nous avons retrouvé trois de ces insignes : deux broches, qui sont semblables, l'une est en cuivre doré, l'autre est en cuivre blanchi (**III. 10**). Elles sont unifaces, de 28 mm de diamètre, avec une agrafe au dos. Elles représentent une Marianne en buste à gauche, coiffée du bonnet phrygien, portant un fusil sur l'épaule gauche et un coq perché sur l'épaule droite ; à gauche, devant le buste, la signature A. Willette avec au-dessous la date 1916 ; et à droite, au-dessous du fusil : Gr DEVAMBEZ ; le long du bord gauche, légende circulaire : JOURNEES DU LIMOUSIN.

Le troisième insigne est un pendentif en cuivre doré : le centre circulaire, de 18 mm de diamètre, est semblable aux deux broches précédentes avec les mêmes signatures mais sans la légende « Journées du Limousin » (**III. 11**) ; le champ est émaillé en rouge finement radié. Autour de ce centre, un entourage avec branches de lauriers et deux trèfles en haut, donne un peu la forme d'un cœur à ce pendentif qui est muni d'un anneau de suspension. Au revers, en creux sur 4 lignes : JOURNEES DU LIMOUSIN 1916 (**III. 12**).

Dans le Bulletin de la Chambre de Commerce de Limoges de 1916, page 872 et suivantes, on trouve un bilan de ces journées :

« *Parmi toutes les initiatives prises par nos compatriotes durant la guerre, les Journées du Limousin peuvent, à juste titre, occuper une place d'honneur, tant à cause du sentiment qui les fit naître que pour les résultats obtenus qui dépassèrent les prévisions les plus optimistes. Organisées au profit de nos combattants, elles bénéficièrent du plus légitime succès. Il est vrai que les concours ne firent pas défaut aux organisateurs.* »

Le bilan financier fait état de recettes atteignant 126 000 francs. Les frais ayant été d'environ 26 000 francs, il restait donc un bénéfice de 100 000 francs qui a été versé aux œuvres de guerre.



- Le Populaire du Centre : numéros 114 (dimanche 23 avril 1916), 132 à 137, 139 à 142, 146, 147 et 154 (2 juin 1916).
- Bulletin de la Chambre de Commerce de Limoges – 1916 – pp. 872-874.
- HUGON Henri : Médailles et jetons de la Haute-Vienne – Bull. Soc. Archéol. et Hist. du Limousin – Tome LXXV, 1934.

LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2003

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

En plus des estimations, nous indiquons, quand nous le connaissons, le prix réalisé.

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

MONNAIES ROYALES

CHARLES VII (1422-1461)

- Double tournois, 10/12/1427 - 07/01/1429. VSO Monnaies XVIII, 19/06/2003, TB+, 150 € / 250 €
- Double tournois, 04/12/1431. VSO Monnaies XVIII, 19/06/2003, TB+/TTB, 90 € / 160 €

HENRI III

- Quart de franc au col plat, 1583, collection particulière
- Demi-franc au col plat, 1583, trésor de Montaren-et-Saint-Médières (Gard)

HENRI IV

- Quart de franc au col plat, 1600, collection particulière

LOUIS XIV

- Demi-écu aux 8 L, 1^{er} type, réformation, 1690, Liste Gimbert, avril, TTB à SUP, 340 €
- Quart d'écu aux trois couronnes, 1711, collection particulière

LOUIS XV

- Vingtème d'écu au bandeau, 1743, collection particulière
- Dixième d'écu au bandeau, 1757, Maison Palombo, B/TB, 60 €
- Ecu au bandeau, 1756, collection particulière

LOUIS XVI

- Sol, 1783, collection particulière

CHARLES X

- 1 franc, 1827, V. E. Giraudeau, Tours, TTB-, 150 € / ?

LOUIS-PHILIPPE I

- Demi-franc, 1831, VSO Monnaies XVIII 19/06/2003, TTB, 150 € / 300 €
- 1 franc, tête nue, 1831, Maison Palombo, qTTB, 950 €

TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I A XI

Titre	Auteur	Tome	Page
Anecdotes numismatiques de la Grande Guerre	F. Debiard	V	28
Apport de la Renaissance à la numismatique (1')	L. Roy	V	6
Aristote et l'origine de la monnaie	J. Grosogeat	IV	15
Aspects insolites de l'or antique	J. Grosogeat	VII	5
Atelier provisoire de Clermont-Ferrand (1')	J. Vigouroux	I	7
Atelier monétaire de Blond (1')	L. Bertrand	IV	20
Atelier monétaire de Limoges : Additif		VIII	16
Atelier monétaire de Limoges : Additif		IX	8
Bardonnaud : balanciers de Limoges (les)	G. Clément	VIII	6
Bardonnaud : maîtres balanciers à Limoges (les)	G. Clément	V	19
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges (1)	J-R. Baruche	I	2
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges (2)	J-R. Baruche	II	30
Billets de la République d'Ukraine	R. Démary	I	29
Billets de l'Union de Limoges (les)	J. Vigouroux	XI	18
Calendriers de la Révolution Française (les)	F. Lhermite	VII	12
Cercle de l'Union (le)	F. Debiard	VIII	14
Changeurs (les)	G. Clément	IX	15
Chèques infalsifiables (des)	R. Démary	IV	34
Chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715	J. Vigouroux	IX	1
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	C. Frugier	X	8
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	J. Vigouroux	X	8
Circulation interdite	J. Vigouroux	III	4
Conte de Noël numismatique	P-Y. Lathoumétique	II	16
Coquillages monnaies (les)	F. Lhermite	I	10
Dates de début d'année de 1400 à 1565	J. Vigouroux	VII	8
Déboires du 2 sols de billon (les)	J. Vigouroux	IV	18
Découverte gallo-romaine à Limoges	J. Rougier	III	2
Dépréciation du franc (la)	R. Fredon	III	12
Différent de Jehan Dubois, Maître de la Monnaie (un)	J. Vigouroux	IX	13
Difficultés financières de la ville de Limoges en 1870-71 (les)	F. Lhermite	XI	7
Ecu à la couronne au double différent d'atelier (un)	J. Tixier	X	2
Entrée des troupes allemandes à Paris (1')	F. Debiard	V	28
Epreuve au marteau (1')	J. Vigouroux	III	22
Evolution du style des monnaies grecques	J-M. Lafont	III	24
Exécution capitale à Limoges	J. Vigouroux	VI	20
Faillite de Law (la)	J-M. Prevost	II	22
Faux monnayage (le)	C. Delage	III	16
Frappe de monnaies de cuivre à Marseille au cours du Second Empire	F. Arbez	XI	5
Graveur facétieux à Niederlahnstein (un)	F. Debiard	V	31
Héraldisme et numismatique	F. Debiard	II	42
Histoire de l'or	J. Grosogeat	V	1
Hôpital des blessés allemands du Mas Eloi (1')	F. Debiard	V	33
Invention de la monnaie (1')	F. Lhermite	II	2

Titre	Auteur	Tome	Page
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	C. Frugier	IX	9
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	F. Lhermite	IX	9
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	J. Vigouroux	IX	9
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	C. Frugier	X	7
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	F. Lhermite	X	7
Jetons de tramways électriques de Limoges (les)	J. Vigouroux	X	7
Journées limousines – 21-22 mai 1916 (les)	F. Lhermite	XI	19
Légende fautive et erreur de point secret sur un blanc aux lis accotés attribuable à Limoges ou La Rochelle	C. Frugier	XI	3
Liste de monnaies rares frappées à Limoges vues en 2003		XI	19
Métaux à mémoire (les)	F. Debiard	I	6
Métier attractif : graveur (un)	G. Brun	III	29
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	VIII	4
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	X	1
Monnaies d'or antiques (les)	R. Fredon	II	36
Monnaie de Croton (autour d'une)	R. Chatrias	VI	22
Monnaies de la République Romaine (les)	F. Lhermite	III	6
Monnaies du Périgord (les)	C. Boisseuil	X	12
Monnaies grecques (les)	F. Lhermite	II	17
Monnaies médiévales (les)	C. Frugier	VIII	11
Monnayage de la Sicile normande à l'époque du troubadour uzerchois Gaucelm Faidit (le)	M. Parverie	XI	10
Naufrage du Lusitania (le)	F. Debiard	VI	16
Nettoyage des monnaies (le)	R. Fredon	I	28
Non respect des ordonnances de François I ^{er} à Louis XIV	G. Clément	VI	13
Notre unité monétaire et l'Europe	R. Fredon	VI	7
Or et le système monétaire international (l')	R. Chatrias	V	27
Petit historique du monnayage de Limoges	J. Vigouroux	IV	2
Pièce porte chance (ma)	R. Chatrias	IX	7
Pièces d'argent du type Hercule (les)	R. Fredon	IV	22
Poids monétaires et changeurs au Moyen-Age (les)	G. Clément	IV	27
Poids original de la Covr des Monoyes	G. Clément	VII	16
Privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	VII	22
Problème de menue monnaie	J. Vigouroux	III	27
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	C. Frugier	X	17
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	J. Vigouroux	X	17
Propos ordinaires : L'or	F. Debiard	II	11
Rançon de Richard Cœur de Lion (la)	C. Frugier	IX	5
Réouverture de l'atelier de Limoges en 1559	J. Vigouroux	VI	10
Réponse à un lecteur	F. Lhermite	III	26
Sadi Carnot et la numismatique limousine	M. Boutet	VIII	1
Statuts de la corporation des balanciers de Limoges	G. Clément	IV	7
Succession pour un office de changeur	G. Clément	X	10
Surfrappes suédoises	F. Lhermite	XI	1
Survол numismatique du règne de François I ^{er}	J. Vigouroux	II	8
Survол numismatique du règne de Henri II	J. Vigouroux	II	32
Union de Limoges (l')	F. Debiard	I	21
Union Latine (l')	F. Lhermite	VI	2
Vente de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	XI	2
Ventes de monnaies limousines en 1999		VII	26
Ventes de monnaies limousines en 2000		VIII	17
Ventes de monnaies limousines en 2001		IX	16
Ventes de monnaies limousines en 2002		X	21

Titre	Auteur	Tome	Page
Vicomtes de Limoges de la Maison de Bretagne (les)	C. Frugier	V	12
Visite de la monnaie de Limoges par le duc d'Angoulême	J. Vigouroux	VII	2
Vol de deniers emboîtés	J. Vigouroux	V	9

COMMENT ADHERER A LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier (J.O. du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, voir bulletin d'adhésion ci-après), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions pour 2004-2005

7 mars 2004	4 avril 2004	2 mai 2004	6 juin 2004
4 juillet 2004	5 septembre 2004	26 septembre 2004	7 novembre 2004
5 décembre 2004	9 janvier 2005	6 février 2005 (assemblée générale)	

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot
 1, Boulevard de Fleurus
 87000 LIMOGES
 ☎ 05-55-34-12-54

BULLETIN D'ADHESION

A compléter et à retourner accompagné de son règlement au siège social de l'association.

Mme Melle M. Association

Nom : Prénom :

Ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° tél. : Date de naissance :

Thème(s) d'intérêt ou de collection :

- | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Antique | <input type="checkbox"/> Etrangère | <input type="checkbox"/> Grecque | <input type="checkbox"/> Billet |
| <input type="checkbox"/> Romaine | <input type="checkbox"/> Médaille | <input type="checkbox"/> Gauloise | <input type="checkbox"/> Jeton |
| <input type="checkbox"/> Féodale | <input type="checkbox"/> Décoration | <input type="checkbox"/> Royale | <input type="checkbox"/> Paramonétaire |
| <input type="checkbox"/> Moderne | <input type="checkbox"/> Métrologie | <input type="checkbox"/> Contemporaine | <input type="checkbox"/> Autre |

Je désire adhérer à la Société Numismatique du Limousin pour l'année 2003 et je règle ma cotisation d'un montant de 20 euros.

A le

Signature

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

☎ 05-55-34-12-54



LIMOGES (87)

Salles Blanqui rue J.P. Timbaud
(derrière l'Hôtel de Ville)
de 9 h 00 à 18 h 00

Dimanche 3 octobre 2004

23^e BOURSE - EXPOSITION NUMISMATIQUE



papier-monnaie



librairie numismatique

entrée libre - parking assuré

organisée par la Société Numismatique du Limousin
avec le soutien de la Ville de Limoges